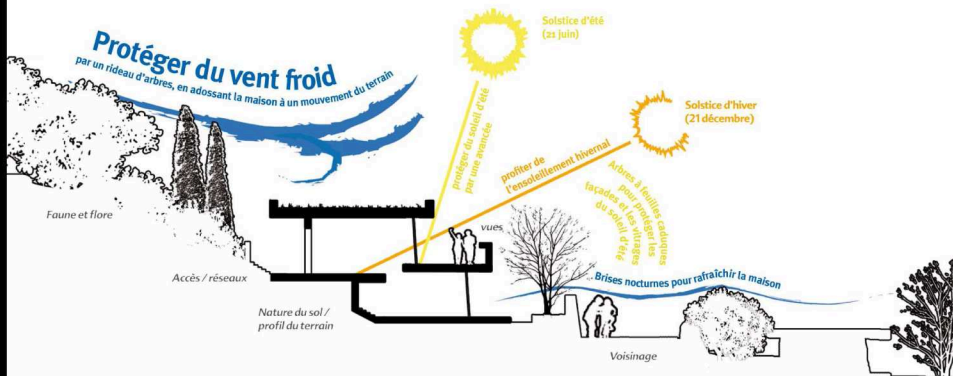


s'adapter au site

L'implantation n'est pas neutre.
Le projet doit prendre en compte les caractéristiques physiques et climatiques du lieu et jouer sur les formes architecturales.



→ **Village des fourches** : Le Gaou Bénat, Bormes les Mimosas / Var.
Les architectes André Lefèvre et Jean Aubert y ont conçu dans les années 1960 un programme de 240 maisons sur un site très mouvementé, recouvert d'une végétation dense et rase, dominée par des chênes lièges et des résineux. Comme il s'agit d'un habitat saisonnier, l'orientation choisie avait le double but de favoriser la vue sur la mer et de protéger les constructions, tant des expositions les plus chaudes (sud et ouest) que des désagréments du mistral. Des principes architecturaux ont été fixés : intégration des constructions dans la pente, hauteur maximale autorisée de 4,50 m par rapport au sol naturel, conservation des arbres existants...



→ **La végétation existante et les mouvements du terrain peuvent offrir des protections naturelles aux vents et à la chaleur estivale.**
Les constructions s'étagent dans la pente, sans contrarier les courbes de niveau, préservant ainsi l'ensoleillement et les vues dégagées. Un nouvel environnement naturel est créé en conservant la végétation autochtone que chaque habitat s'approprie dans son espace de vie. La circulation automobile est interrompue à une centaine de mètres du hameau, où un parking visiteurs et des garages en bandes pour les propriétaires, semi-enterrés, règlent le problème du stationnement.

